

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

15 mars 2022

Tous les membres sont présents, sauf : Hélène BLONDEAU ET Patrick DUBETIER , excusés

Hélène BLONDEAU donne pouvoir à Franck BERNARD

Patrick DUBETIER donne pouvoir à Louis MERCIER

Secrétaire de séance élue : Delphine GRANDCLAUDE

Le Conseil approuve le compte rendu de la séance précédente à l'unanimité.

SUBVENTION POUR LES VERGERS DE SAUVEGARDE

La Commune possède depuis de nombreuses années un excédent cadastré C366 d'une superficie de 2055 M2 sur lequel il pourrait être envisagé, à des fins à la fois pédagogiques pour les élèves de la commune et pour la pérennité des essences, d'implanter un verger de sauvegarde

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- décide la création d'un verger de sauvegarde de 18 arbres et dépose un dossier dans le cadre de l'appel à projet « Vergers de Sauvegarde » du programme aidé par le Conseil Régional de Bourgogne.

- Sollicite l'aide du Conseil Régional de Bourgogne à hauteur de 70%

VOTE A 1 abstention, 1 contre, 13 pour

PROGRAMMATION ANNUELLE TRAVAUX ONF

Vu la programmation annuelle de travaux en forêt communale pour l'année 2022 proposée par les services de l'ONF le conseil municipal:

Accepte le programme d'action proposé par L'ONF pour un montant de 5680 euros

le conseil municipal donne délégation à M. le maire pour la signature des devis et conventions correspondants.»

VOTE A L'UNANIMITE

DEGREVEMENT ASSAINISSEMENT

M le Maire informe le conseil Municipal de la requête d'un usager du service d'assainissement collectif qui a eu une fuite d'eau en 2021 ce qui a produit une consommation anormalement élevée induisant une forte redevance assainissement.

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'accorder un dégrèvement de la redevance et de ramener sa consommation à 40 m3 au lieu des 300 m3 facturés

Demande à M le Maire d'émettre un titre de réduction

VOTE A L'UNANIMITE

ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DE BRESSE A L'ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT DE ET DES GESTIONS DES EAUX SEILLE ET AFFLUENTS

Vu l'arrêté du préfet coordonnateur de bassin Rhône-Méditerranée n°2021-525 en date du 13 décembre 2021 délimitant le périmètre d'intervention d'un EPAGE sur le bassin versant de la Seille ;

L'article 59-II de la loi MAPTAM rend la compétence GEMAPI obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP) à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le conseil municipal,
Après avoir délibéré,

– APPROUVE l'adhésion de la Communauté de Communes Terres de Bresse à l'EPAGE du bassin versant de la Seille et de ses affluents.

VOTE A 14 POUR ET 1 ABSTENTION

CREATION D'UN POSTE DE CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE

CONSIDERANT que Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de créer un poste de conseiller municipal délégué en charge des bâtiments

CONSIDERANT que Monsieur le Maire souhaite donner cette délégation à M. Gilles Jeannin
Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DE CREER un poste de Conseiller délégué
M. JEANNIN NE PREND PAS PART AU VOTE

VOTE A 14 VOIX POUR 1 ABSTENTION

INDEMNITES DE FONCTION

VU la délibération du Conseil Municipal en date de ce jour portant création d'un poste de Conseiller délégué ;

qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées aux adjoints et aux conseillers municipaux

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DE FIXER le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des élus dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

→ Maire : 36% → Adjoints : 17.5 %.

→ Conseiller Municipal délégué : 6,00 %.

D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget communal

VOTE A 14 VOIX POUR UNE ABSTENTION

Questions diverses

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

ECLAIRAGE PUBLIC (modification des horaires)

Organisation des scrutins électoraux

La séance est levée à 21 h

Le maire

T. RAVAT

